

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1554)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 79

présenté par

Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton,  
M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,  
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 5 BIS**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Les habitants du quartier prioritaire représentent au moins la moitié des membres de ce conseil. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement est d'assurer une présence majoritaire des habitants au sein des conseils de citoyens. Il permet de garantir une bonne participation des habitants, actuellement sous-représentés au profit des représentants des associations et acteurs locaux du quartier.